

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS
concernant
LE BUDGET 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 29 juin 2018, le Comité de direction (CoDir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de budget pour l'année 2019.



Préambule

Le présent budget a été établi en respect des articles 37, 38 et 39 des statuts.

Selon l'article 37 des statuts, la répartition des charges entre les communes se fait comme suit : la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS régional, à raison d'un forfait de base de CHF 10 par habitant (contribution spéciale). Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'association.

Caractéristiques du budget 2019

Voir annexe A.

Conclusion

En résumé, le budget 2019 a été élaboré avec le souci permanent de réduire au maximum les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la région.

Toutes les pièces justificatives sont à la disposition de la Commission de gestion pour l'exécution de son mandat.



Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2019, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS REGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

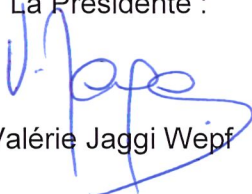
décide :

Article 1 : Le budget de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est arrêté comme suit pour l'année 2019.

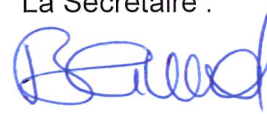
	Mouvement financier
Charges	CHF 3'594'550.00
Recettes	CHF 1'239'700.00
Contribution spéciale Yverdon	CHF 302'080.00
Résultat (à financer selon clé de répartition statutaire)	CHF 2'052'770.00

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente :


Valérie Jaggi Wepf

La Secrétaire :


Barbara Giroud

Annexes :

- A. Etablissement du budget 2019
1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la péréquation financière

BUDGETO '19 ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2019

Date : 26.07.2018

Auteur: EST/VJW

Ce document détaille la proposition de budget validée par le CoDir par voie de circulation en date du 26.07.2018. Elle prend ses bases sur la proposition de budget établie par l'État-major en date du 25.06.2018.

Pour la première année, le budget présenté ici est entièrement fait sous la structure Abacus, entrée en vigueur en 2016.

En outre, le budget part du principe que l'art 5 des statuts du SDIS sera modifié pour inclure les jeunes sapeurs-pompiers (JSP) comme l'un des buts du SDIS. Le cas échéant, il sera possible de démarrer avec un corps de JSP du SDIS Nord vaudois au 01.01.2019.

1. ANALYSE GLOBALE

L'élaboration du budget 2019 présente une hausse importante des charges (CHF 512'950), combinée à une hausse significative des recettes (CHF 443'400), résultant en une augmentation du coût net de la région à charge des communes membres (CHF 63'170), soit 3.18% par rapport à 2018.

Le tableau ci-dessous résume les chiffres globaux du budget 2019, en relation avec les années 2017 et 2018.

	2017		2018	2019	Écart
	Budget	Comptes	Budget	Budget	
Total des charges	3'140'800	3'256'310	3'081'600	3'594'550	512'950
Total des recettes	862'514	1'066'048	796'300	1'239'700	443'400
Contribution spéciale Yverdon-les-Bains	293'080	293'080	295'700	302'080	6'380
Coût net de la région	1'985'206	1'897'182	1'989'600	2'052'770	63'170

Le budget 2019 présente une augmentation des charges, toutefois l'augmentation du coût moyen par habitant est modérée, grâce l'augmentation de population et une augmentation importante des recettes.

Les éléments suivants constituent les grandes différences avec le budget 2018 :

- Le montant des soldes est ajusté à la hausse sur la base de la tendance des dernières années en ce qui concerne les interventions. Les recettes liées aux interventions sont aussi augmentées en conséquence.
- Le montant des charges sociales a été ajusté à la hausse afin de refléter la tendance observée ces deux dernières années.
- Les frais de formation ont été prévus afin de rattraper le retard important accumulé au sein du SDIS dans le cursus de formation cantonale. La position devrait ainsi recouvrer un montant plus raisonnable en 2020.
- Aucun engagement de nouveau personnel permanent n'a été approuvé.
- Le remplacement du camion matériel est planifié en utilisant le fond de réserve. Si l'opération est neutre d'un point de vue budgétaire, elle a pour conséquence d'augmenter virtuellement les charges et les recettes d'un montant de CHF 300'000 chacune.
- Un montant a été attribué sur la position perte sur débiteurs, selon les vœux de la Commission de gestion (CoGe).
- La création du corps des jeunes sapeurs-pompiers du SDIS est planifiée pour début 2019.

Le tableau des crédits des heures d'utilisation particulière de SP pour 2019, calculée selon la clé de répartition décrite dans la *Directive du CoDir Utilisation particulière des sapeurs-pompiers* est présenté dans l'annexe 1.

2. COMPARAISON 2017 – 2018 – 2019

No	Position budgétaire selon Abacus	2017		2018	2019	Écart
		Budget	Comptes	Budget	Budget	
300100	Rétributions des autorités	22'500	17'671	21'500	21'000	-500
301200	Salaires personnel occasionnel	5'000	4'003	5'000	6'500	1'500
301300	Soldes	653'900	726'611	636'900	693'450	56'550
303000	AVS-AI-APG-AC	43'000	64'617	53'000	65'000	12'000
305000	Assurances accidents personnel	1'300	1'231	1'300	1'300	0
306000	Indemnisation et remboursement de frais	308'600	299'488	320'100	320'100	0
309100	Frais de formation	73'000	97'855	82'300	126'000	43'700
309900	Frais divers du personnel	57'500	63'638	50'500	49'000	-1'500
310900	Frais administratifs divers	34'500	35'895	38'500	36'100	-2'400
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	24'500	25'282	21'000	30'000	9'000
311400	Achats de matériel et machines	50'000	48'870	40'600	48'200	7'600
311500	Achats de véhicules	14'000	12'153	0	300'000	300'000
311600	Achats habits et équipements	27'300	28'387	20'500	28'500	8'000
312300	Électricité	17'100	15'940	19'100	18'800	-300
312400	Achats et consommation de combustible	17'000	20'329	20'000	21'000	1'000
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	7'000	6'808	9'000	8'000	-1'000
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	13'000	12'990	6'000	2'000	-4'000
314100	Charges d'entretien des bâtiments	12'000	16'155	92'500	97'500	5'000
315500	Entretien véhicules et matériel	68'000	70'168	66'000	87'500	21'500
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	5'500	2'669	5'000	4'500	-500
316100	Loyers et locations	550'200	547'699	381'100	381'100	0
317000	Frais de réception et de manifestation	0	0	5'000	5'000	0
318100	Frais de ports et compte postal	7'500	5'474	7'900	8'500	600
318200	Frais de téléphones et radios	13'500	9'810	12'500	13'200	700
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100	89	100	100	0
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000	8'188	10'000	5'000	-5'000
318600	Assurances	16'200	16'356	22'600	21'300	-1'300
318900	Prestations diverses de tiers	31'000	29'345	31'000	31'000	0
330100	Perte sur débiteurs	0	8'237	0	5'000	5'000
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	962'700	960'352	942'600	972'400	29'800
365101	Jeunes sapeurs-pompiers	0	0	0	27'500	27'500
381400	Attributions au fonds de réserve	100'000	100'000	160'000	160'000	0
422100	Intérêts compte postal	0	-315	0	0	0
427100	Produits des locations	0	0	-17'900	-17'900	0
431900	Encaissement frais de rappels	0	-11'585	0	0	0
435600	Facturation de services à des tiers	-300'000	-501'782	-280'000	-350'000	-70'000
435900	Ventes et prestations diverses	-10'200	12'748	-3'200	-1'200	2'000
436201	Récupération ADB	0	2'147	0	0	0
452100	Participations des communes	-2'337'400	-2'190'264	-2'285'300	-2'354'850	-69'550
465100	Participation financière ECA	-493'200	-537'471	-495'200	-514'600	-19'400
465902	Cotisations jeunes sapeurs-pompiers	0	0	0	-6'000	-6'000
480900	Prélèvements sur débiteurs douteux	0	0	0	-50'000	-50'000
481400	Prélèvement au fond de réserve	0	0	0	-300'000	-300'000
	TOTAL DES CHARGES	3'140'800	3'256'310	3'081'600	3'594'550	512'950
	TOTAL DES RECETTES	862'514	1'061'964	796'300	1'239'700	443'400

3. POSITIONS PRÉSENTANT UNE VARIATION SIGNIFICATIVE¹

301200 Salaires personnel occasionnel

+ CHF 1'500

Une modeste somme a été rajoutée afin d'engager un étudiant durant l'été pour différents travaux de maintenance dans le domaine de la logistique. Les autres dépenses sont stables.

301300 Soldes

+ CHF 56'550

L'analyse faite dans le cadre des comptes 2017 a démontré que, si la position accusait un gros dépassement, le montant des soldes dévolus à la formation était bien maîtrisé. L'augmentation importante de cette position (+ 9.5%) ne concerne donc pas les soldes pour formation, mais principalement les soldes pour intervention (+ CHF 40'000) et pour la logistique (+ CHF 10'750), ceci afin de refléter les chiffres observés en 2017 et confirmés par les tendance 2018. Il sied de préciser que l'augmentation des soldes pour intervention est compensée par une augmentation des recettes prévues dans la position 435600 *Facturation de services à des tiers*.

303000 AVS-AI-APG-AC

+ CHF 12'000

Suite aux analyses effectuées et aux explications fournies dans le rapport de gestion 2017, il convient de relever le montant attribué à cette position à CHF 65'000 afin de correspondre au montant réel des charges sociales. Pour rappel, celles-ci ont augmenté de 65% entre 2015 et 2017, par la combinaison de deux phénomènes, à savoir l'augmentation du nombre de sapeurs dont la solde est soumise aux charges sociales et l'augmentation de la solde moyenne soumise aux charges sociales.

309100 Frais de formation

+ CHF 43'700

Le SDIS accuse un retard certain dans le cursus de formation cantonale de ses sapeurs. Afin de rattraper ce retard et adopter un rythme de croisière dès 2020, il convient de planifier un nombre de jours de cours cantonaux relativement important en 2019. Ainsi, ce sont 333.5 jours de cours planifiés pour 2019 au lieu de 195 jours en 2018. Ce rattrapage est nécessaire en ce sens que le temps d'engagement moyen d'un sapeur tend à diminuer et il est donc crucial pour le SDIS que les compétences de base nécessaires soient acquises sans retard.

Pour rappel, les cours cantonaux standards sont remboursés à raison de CHF 100 par jour et par sapeur (sous la position 465100 *Participation financière ECA*). En outre, dans un souci de simplification et par le fait que le programme des cours 2019 n'est pas encore disponible, les cours ABC et OFSI, remboursés à raison de CHF 240 par jour et par sapeur, ne sont pas comptabilisés. Seule une réserve de CHF 980 (couvrant la différence payée par le SDIS pour 49 jours de cours) est comptabilisée.

Finalement, plusieurs formations internationales sont prévues pour 2019, dont notamment la participation au Weber Rescue Day (sur le thème de la désincarcération) et au cours de Flash formation (Phénomène thermique) ainsi qu'un cours de pontonniers-élingueurs afin de pouvoir utiliser le pont de levage de la caserne d'Yvonand en toute légalité.

¹ i.e. plus de 10% ou plus de CHF 2'000.

310900 Frais administratifs divers**- CHF 2'400**

L'économie vient principalement du fait que les cotisations pour la caisse de secours de la FSSP sont, dès 2018, prises en charge directement par l'ECA plutôt que remboursées via la position 465100 *Participation financière ECA*.

311100 Achats de mobilier, de machines et de logiciels**+ CHF 9'000**

L'augmentation importante de cette position (+ 181%) est principalement due à trois éléments :

- L'achat d'étagères de stockage pour la caserne de Grandson ainsi que le réaménagement du local radio de la caserne d'Yvonand, mis en standby depuis deux ans
- Le remplacement des beamers des casernes de Grandson et Yvonand arrivant en fin de vie

311400 Achats de matériel et machines**+ CHF 7'600**

Si la quasi-majorité des éléments de cette position sont stables d'année en année, deux achats uniques viennent augmenter cette position, à savoir :

- Le remplacement du tapis de course de la salle de fitness arrivant en fin de vie
- L'achat d'un Kärcher à eau chaude pour la caserne d'Yvonand afin de pouvoir nettoyer adéquatement les véhicules.

311500 Achats de véhicules**+ CHF 300'000**

Le remplacement du camion matériel (Ydon 172) est à l'ordre du jour depuis plusieurs années et n'attendait que la constitution suffisante du fond de réserve. Cet achat est ainsi prévu pour 2019, sachant que la somme dédiée (CHF 295'000) fait l'objet d'une contrepartie en recettes depuis la position 481400 *Prélèvement au fond de réserve*.

À cela vient se rajouter une remorque à plateau nécessaire pour transporter différents objets (container Cobra, citerne d'exercice, voitures à désincarcérer) ne pouvant être correctement transportés avec la flotte actuelle du SDIS. Cette remorque sera vraisemblablement achetée d'occasion.

311600 Achats habits et équipements**+ CHF 8'000**

Si la plupart des sous-positions sont relativement stables, l'équipement des officiers DAP avec une softshell afin de pouvoir correctement représenter le SDIS lors de différents événements ainsi que l'achat d'un bonnet pour l'ensemble du SDIS viennent augmenter cette position.

313700 Appareils et matériels destinés à la revente**- CHF 4'000**

La vente d'objets de merchandising n'étant pas aussi dynamique qu'initialement estimée et le SDIS ne tenant pas d'événements particuliers en 2019, il convient de baisser cette position et de ne maintenir que la somme nécessaire à l'achat de petits objets à distribuer.

314100 Charges d'entretien des bâtiments**+ CHF 5'000**

Les charges périodiques constituent la base de cette position (CHF 40'500) auxquelles viennent se rajouter des divers et imprévus (CHF 10'000) sur la base de l'expérience 2018 ainsi que les dépenses ponctuelles comme le remplacement du store, la réfection des sols du garage, la création d'une ouverture entre le garage lac et le garage PNV et finalement la fin de la réfection des fenêtres de la caserne d'Yverdon-les-Bains

315500 Entretien véhicules et matériel**+ CHF 21'500**

Cette position a été régulièrement baissée ces dernières années pour refléter les dépenses actuelles au point de passer sous le plancher des dépenses en 2017. Dès lors, il convient de la réajuster au niveau des dépenses courantes tout en tenant compte d'une augmentation du tarif du carburant. À cela vient encore se rajouter la révision de la pompe hippomobile historique du SDIS, plus régulièrement demandée sur diverses manifestations et l'aménagement de diverses remorques du SDIS.

318500 Honoraires, frais d'expertises et cachets**- CHF 5'000**

Le contentieux avec la commune de Champagne s'étant résolu en 2017, ne reste que le recouvrement des cotisations impayées de la commune de Grandevent. Celui-ci devrait trouver une issue courant 2018. Dès lors, il convient de ramener cette position à son niveau de base (CHF 5'000), d'autres frais particuliers d'avocats ne pouvant, à ce stade, être anticipés.

330100 Perte sur débiteurs**+ CHF 5'000**

La somme importante dans cette position relevée lors des comptes 2017 a débouché sur une recommandation de la Commission de gestion (CoGe) dans son rapport du 1^e mai 2018 demandant de prévoir une somme dans cette position budgétaire. Dès lors, la somme de CHF 5'000, basée sur une analyse grossière du statut général des factures ouvertes et potentiellement non-recouvrables, vient répondre à la demande de la CoGe.

352100 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains**+ CHF 29'800**

Le montant supplémentaire correspond à l'augmentation annuelle des salaires du personnel permanent et de l'indexation de 1.7% de ces derniers.

365101 Jeunes sapeurs-pompiers**+ CHF 27'500**

Le budget 2019 anticipe la création du corps des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) sous la responsabilité du SDIS. Ceci est bien entendu dépendant de la volonté des Communes membres de réviser l'art 5 des statuts et de la volonté du Conseil intercommunal d'accepter le règlement des JSP. Cette position comprend les soldes pour moniteurs, le matériel, l'équipement personnel ainsi que les frais de déplacement et de subsistance. Il est partiellement compensé par les recettes sous la position 465902 *Cotisations jeunes sapeurs-pompiers*.

435600 Facturation de services à des tiers**- CHF 70'000**

Sur la base de l'expérience des dernières années, il est proposé de remonter le montant dévolu aux recettes des interventions. Il convient toutefois de relever que si la tendance des deux dernières années est clairement à la hausse sur cette position, hausse reflétée aussi par l'augmentation importante des heures d'intervention, il est toujours délicat de prévoir des rentrées liées aux interventions trop élevées. En effet, la tendance peut s'inverser à tout moment de manière parfaitement imprévisible.

435900 Ventes et prestations diverses**+ CHF 2'000**

Comme indiqué précédemment, la vente d'objet de merchandising est réévaluée vers le bas, ce qui est reflété par une diminution de cette position budgétaire.

465100 Participation financière ECA**- CHF 19'400**

L'augmentation d'effectif permettant d'atteindre le nombre maximal de personnel reconnu lors du décompte DPS et l'augmentation du nombre de jours de cours planifié dans la position 309100 *Frais de formation* qui font l'objet d'une participation financière, expliquent cette augmentation de 4% dans cette position de recettes.

465901 Cotisations jeunes sapeurs-pompiers**- CHF 6'000**

Dans le cadre de la mise en place du corps des JSP du SDIS, il est estimé une soixantaine de JSP à raison de CHF 100 de cotisations annuelles chacun.

480900 Prélèvements sur débiteurs douteux**- CHF 50'000**

En 2016, la somme de CHF 91'370 avait été attribuée dans un fond pour débiteurs douteux en raison des factures impayées des communes de Champagne et Grandevent. Depuis lors, la commune de Champagne ayant honoré ses factures, seules celles de la commune de Grandevent restent à ce jour impayées, représentant une somme de CHF 37'143.50 (CHF 40'936.12 avec les intérêts moratoires). Dès lors, il est proposé d'encaisser une partie du fond sur le budget 2019, tout en maintenant une somme suffisante pour couvrir la dette de Grandevent si celle-ci ne venait pas à être honorée en 2019.

481400 Prélèvement au fond de réserve**- CHF 300'000**

Cette somme est sortie du fond de réserve afin de permettre le remplacement du camion matériel sous la position 311500 *Achats de véhicules*.

4. COÛT PAR COMMUNE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (base : 31.12.2017, source : Canton de Vaud, + 933 habitants par rapport à 2016, soit + 1.8%) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (base 31.12.2017, source : ECA). La ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau de péréquation est présenté en annexe 2.

Le coût par habitant s'étale donc entre CHF 38.84 et 43.74 (48.63 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La moyenne se situe (sans tenir compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains) à CHF 40.33 par habitant (en augmentation de CHF 1.60 par rapport à 2018, soit + 4.13%).

Toutes les valeurs mentionnées ci-après en CHF. La colonne « montant » est arrondie à l'unité.

Commune	Montant	Coût/ habitant	Commune	Montant	Coût/ habitant
Belmont-sur-Yverdon	15'675	39.58	Method	25'959	40.16
Bioley-Magnoux	9'687	41.10	Molondin	9'987	41.09
Bonvillars	21'763	41.97	Montagny-près-Yverdon	32'854	43.74
Chamblon	22'429	40.09	Mutrux	6'766	39.62
Champagne	42'850	39.83	Novalles	4'300	40.64
Champvent	28'204	40.24	Onnens	21'037	42.10
Chavannes-le-Chêne	12'611	40.40	Orges	13'962	39.67
Chêne-Pâquier	5'866	40.28	Pomy	32'650	39.70
Cheseaux-Noréaz	30'029	40.66	Provence	17'064	41.98
Concise	40'570	39.96	Rovray	7'998	40.83
Corcelles-près-Concise	15'940	40.36	Suchy	25'190	39.74
Cronay	16'085	40.41	Suscévaz	8'426	40.21
Cuarny	10'179	40.31	Treycovagnes	18'561	38.85
Démoret	6'453	42.19	Ursins	9'171	40.16
Donneloye	34'081	40.01	Valeyres-sous-Montagny	28'685	38.84
Ependes	15'161	40.09	Valeyres-sous-Ursins	9'897	39.69
Fiez	17'668	39.68	Villars-Epeney	4'460	40.17
Fontaines-sur-Grandson	8'903	40.47	Vugelles-la Mothe	5'197	40.66
Giez	17'838	40.45	Yverdon-les-Bains	1'524'675	48.63
Grandson	136'142	39.57	Yvonand	137'626	39.20

5. REQUÊTE

Le budget proposé ici a été élaboré sur la base d'éléments réfléchis et dans un souci d'économie mais aussi avec la responsabilité de garantir la capacité opérationnelle du SDIS.

Il présente une augmentation du coût net imputé aux communes de CHF 69'550 ce qui a pour conséquence une augmentation du coût par habitant de CHF 1.60.

Par la présente, le CoDir sollicite le CI afin de valider le budget 2019 tel que présenté dans cette note lors de l'assemblée du 27.09.2018.

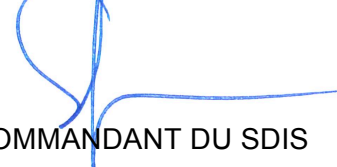
AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Cap Stéfano Dutoit



QUARTIER-MAÎTRE

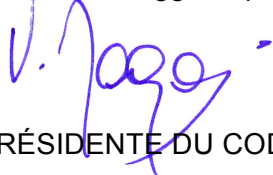
Maj instr Eric Stauffer



COMMANDANT DU SDIS

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Valérie Jaggi Wepf



PRÉSIDENTE DU CODIR

Barbara Giroud



SECRÉTAIRE DU CODIR

Annexes

1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la péréquation financière

Distribution

Membres du CI (via son Président)

BUDGETO '19 | CALCUL DU CRÉDIT DE BASE POUR L'UTILISATION PARTICULIÈRE DE SAPEURS-POMPIERS

N°	Commune	Nombre d'habitants*	%	Coefficient	Nombre d'heures	Montant
1	Belmont-sur-Yverdon	378	0.72%	1	12	CHF 360.00
2	Bioley-Magnoux	225	0.43%	1	12	CHF 360.00
3	Bonvillars	495	0.95%	1	12	CHF 360.00
4	Chablons	534	1.02%	2	14	CHF 420.00
5	Champagne	1'027	1.96%	3	16	CHF 480.00
6	Champvent	669	1.28%	2	14	CHF 420.00
7	Chavannes-le-Chêne	298	0.57%	1	12	CHF 360.00
8	Chêne-Pâquier	139	0.27%	1	12	CHF 360.00
9	Cheseaux-Noréaz	705	1.35%	2	14	CHF 420.00
10	Concise	969	1.85%	2	14	CHF 420.00
11	Corcelles-près-Concise	377	0.72%	1	12	CHF 360.00
12	Cronay	380	0.73%	1	12	CHF 360.00
13	Cuarny	241	0.46%	1	12	CHF 360.00
14	Démoret	146	0.28%	1	12	CHF 360.00
15	Donneloye	813	1.55%	2	14	CHF 420.00
16	Ependes	361	0.69%	1	12	CHF 360.00
17	Fiez	425	0.81%	1	12	CHF 360.00
18	Fontaines-sur-Grandson	210	0.40%	1	12	CHF 360.00
19	Giez	421	0.80%	1	12	CHF 360.00
20	Grandson	3'284	6.28%	7	24	CHF 720.00
21	Method	617	1.18%	2	14	CHF 420.00
22	Molondin	232	0.44%	1	12	CHF 360.00
23	Montagny-près-Yverdon	717	1.37%	2	14	CHF 420.00
24	Muttrux	163	0.31%	1	12	CHF 360.00
25	Novalles	101	0.19%	1	12	CHF 360.00
26	Onnens	477	0.91%	1	12	CHF 360.00
27	Orges	336	0.64%	1	12	CHF 360.00
28	Pomy	785	1.50%	2	14	CHF 420.00
29	Provence	388	0.74%	1	12	CHF 360.00
30	Rovray	187	0.36%	1	12	CHF 360.00
31	Suchy	605	1.16%	2	14	CHF 420.00
32	Suscévoz	200	0.38%	1	12	CHF 360.00
33	Treycovagnes	456	0.87%	1	12	CHF 360.00
34	Ursins	218	0.42%	1	12	CHF 360.00
35	Valeyres-sous-Montagny	705	1.35%	2	14	CHF 420.00
36	Valeyres-sous-Ursins	238	0.45%	1	12	CHF 360.00
37	Villars-Epeney	106	0.20%	1	12	CHF 360.00
38	Vugelles-la Mothe	122	0.23%	1	12	CHF 360.00
39	Yverdon-les-Bains	30'208	57.75%	61	132	CHF 3'960.00
40	Yvonand	3'351	6.41%	7	24	CHF 720.00
TOTAL		52'309	100.00%	124	648	CHF 19'440.00

Récapitulatif		
Récapitulatif		
Nombre total d'heures		648
Montant total	CHF	19'440.00

Calcul du crédit de base

Le crédit de base est calculé sur la base de l'art 3 de l'Annexe 3 du Règlement SDIS NV.

Chaque commune reçoit un crédit de base à faire valoir pour des heures d'utilisation particulière des sapeurs-pompiers.

Ce crédit est calculé sur la base de la péréquation suivante :
pour la première tranche de 500 habitants: 12 heures
pour chaque tranche supplémentaire de 500 habitants: 2 heures.

Le crédit de base est réinitialisé au 1er janvier de chaque année.

Sources

* Au 31.12.2017, scriis.vd.ch

Données du document

Date 14.04.2018
Auteur Maj instr Éric Stauffer

BUDGETO '19 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

N°	Commune	Valeur immobilière*	%	Charges au prorata valeur immobilière	Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants	90% habitants 10% immobilière	Coût par habitant
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF 114'342'879.41	0.79%	CHF 16'118.93	378	0.72%	CHF 14'833.91	CHF 14'962.41	CHF 39.58
2	Bioley-Magnoux	CHF 92'236'689.82	0.63%	CHF 13'002.62	225	0.43%	CHF 8'829.71	CHF 9'247.00	CHF 41.10
3	Bonvillars	CHF 233'452'665.62	1.60%	CHF 32'909.85	495	0.95%	CHF 19'425.36	CHF 20'773.81	CHF 41.97
4	Chamblon	CHF 180'820'964.84	1.24%	CHF 25'490.35	534	1.02%	CHF 20'955.84	CHF 21'409.29	CHF 40.09
5	Champagne	CHF 328'457'277.90	2.26%	CHF 46'302.66	1'027	1.96%	CHF 40'302.72	CHF 40'902.71	CHF 39.83
6	Champvent	CHF 233'621'206.45	1.60%	CHF 32'933.61	669	1.28%	CHF 26'253.67	CHF 26'921.66	CHF 40.24
7	Chavannes-le-Chêne	CHF 107'328'411.11	0.74%	CHF 15'130.10	298	0.57%	CHF 11'694.46	CHF 12'038.02	CHF 40.40
8	Chêne-Pâquier	CHF 48'920'673.31	0.34%	CHF 6'896.35	139	0.27%	CHF 5'454.80	CHF 5'598.95	CHF 40.28
9	Cheseaux-Noréaz	CHF 267'038'519.06	1.83%	CHF 37'644.45	705	1.35%	CHF 27'666.42	CHF 28'664.22	CHF 40.66
10	Concise	CHF 319'334'111.82	2.19%	CHF 45'016.57	969	1.85%	CHF 38'026.61	CHF 38'725.61	CHF 39.96
11	Corcelles-près-Concise	CHF 134'777'645.28	0.93%	CHF 18'999.62	377	0.72%	CHF 14'794.67	CHF 15'215.16	CHF 40.36
12	Cronay	CHF 137'124'950.30	0.94%	CHF 19'330.52	380	0.73%	CHF 14'912.40	CHF 15'354.21	CHF 40.41
13	Cuarny	CHF 85'408'940.73	0.59%	CHF 12'040.11	241	0.46%	CHF 9'457.60	CHF 9'715.85	CHF 40.31
14	Démoret	CHF 71'190'796.54	0.49%	CHF 10'035.78	146	0.28%	CHF 5'729.50	CHF 6'160.13	CHF 42.19
15	Donneloye	CHF 270'796'929.93	1.86%	CHF 38'174.28	813	1.55%	CHF 31'904.68	CHF 32'531.64	CHF 40.01
16	Ependes	CHF 122'120'076.35	0.84%	CHF 17'215.28	361	0.69%	CHF 14'166.78	CHF 14'471.63	CHF 40.09
17	Fiez	CHF 131'535'108.83	0.90%	CHF 18'542.52	425	0.81%	CHF 16'678.34	CHF 16'864.76	CHF 39.68
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF 76'716'690.26	0.53%	CHF 10'814.76	210	0.40%	CHF 8'241.06	CHF 8'498.43	CHF 40.47
19	Giez	CHF 153'091'049.17	1.05%	CHF 21'581.26	421	0.80%	CHF 16'521.37	CHF 17'027.36	CHF 40.45
20	Grandson	CHF 990'772'896.92	6.80%	CHF 139'669.38	3'284	6.28%	CHF 128'874.51	CHF 129'954.00	CHF 39.57
21	Method	CHF 211'924'945.59	1.46%	CHF 29'875.09	617	1.18%	CHF 24'213.02	CHF 24'779.23	CHF 40.16
22	Molondin	CHF 95'001'650.71	0.65%	CHF 13'392.39	232	0.44%	CHF 9'104.41	CHF 9'533.21	CHF 41.09
23	Montagny-près-Yverdon	CHF 428'240'060.85	2.94%	CHF 60'369.05	717	1.37%	CHF 28'137.34	CHF 31'360.51	CHF 43.74
24	Muttrux	CHF 49'727'903.23	0.34%	CHF 7'010.15	163	0.31%	CHF 6'396.63	CHF 6'457.99	CHF 39.62
25	Novalles	CHF 38'096'168.83	0.26%	CHF 5'370.42	101	0.19%	CHF 3'963.56	CHF 4'104.24	CHF 40.64
26	Onnens	CHF 229'372'426.63	1.58%	CHF 32'334.66	477	0.91%	CHF 18'718.98	CHF 20'080.55	CHF 42.10
27	Orges	CHF 103'598'393.27	0.71%	CHF 14'604.28	336	0.64%	CHF 13'185.70	CHF 13'327.56	CHF 39.67
28	Pomy	CHF 244'037'819.29	1.68%	CHF 34'402.04	785	1.50%	CHF 30'805.87	CHF 31'165.49	CHF 39.70
29	Provence	CHF 183'376'000.42	1.26%	CHF 25'850.54	388	0.74%	CHF 15'226.34	CHF 16'288.76	CHF 41.98
30	Rovray	CHF 73'055'289.19	0.50%	CHF 10'298.61	187	0.36%	CHF 7'338.47	CHF 7'634.48	CHF 40.83
31	Suchy	CHF 189'913'647.76	1.30%	CHF 26'772.15	605	1.16%	CHF 23'742.11	CHF 24'045.11	CHF 39.74
32	Suscévoz	CHF 69'447'533.76	0.48%	CHF 9'790.03	200	0.38%	CHF 7'848.63	CHF 8'042.77	CHF 40.21
33	Treycovagnes	CHF 114'374'505.78	0.79%	CHF 16'123.39	456	0.87%	CHF 17'894.88	CHF 17'717.73	CHF 38.85
34	Ursins	CHF 74'846'180.31	0.51%	CHF 10'551.08	218	0.42%	CHF 8'555.01	CHF 8'754.61	CHF 40.16
35	Valeyres-sous-Montagny	CHF 176'025'148.78	1.21%	CHF 24'814.29	705	1.35%	CHF 27'666.42	CHF 27'381.21	CHF 38.84
36	Valeyres-sous-Ursins	CHF 73'878'147.78	0.51%	CHF 10'414.61	238	0.45%	CHF 9'339.87	CHF 9'447.34	CHF 39.69
37	Villars-Epeney	CHF 36'449'502.04	0.25%	CHF 5'138.29	106	0.20%	CHF 4'159.77	CHF 4'257.63	CHF 40.17
38	Vugelles-la Mothe	CHF 46'264'485.97	0.32%	CHF 6'521.91	122	0.23%	CHF 4'787.66	CHF 4'961.09	CHF 40.66
39	Yverdon-les-Bains	CHF 7'101'614'729.08	48.77%	CHF 1'001'115.50	30'208	57.75%	CHF 1'185'457.11	CHF 1'469'102.95	CHF 48.63
40	Yvonand	CHF 923'405'027.27	6.34%	CHF 130'172.52	3'351	6.41%	CHF 131'503.80	CHF 131'370.67	CHF 39.20
TOTAL		CHF 14'561'738'050.19	100.00%	CHF 2'052'770.00	52'309	100.00%	CHF 2'052'770.00	CHF 2'354'850.00	

Récapitulatif		
Récapitulatif		
Charges totales	CHF	3'594'550
Recettes	CHF	(1'239'700)
Sous-total	CHF	2'354'850
Participation YLB		
Montant	CHF	(302'080)
Coût net de la région	CHF	2'052'770

Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

Sources

* Au 31.12.2017, données fournies par l'ECA

** Au 31.12.2017, pisepub.vd.ch

Données du document

Date 04.07.2018

Auteur Maj instr Éric Stauffer